



## **MARCHE DE CONCEPTION REALISATION**

**(Procédure restreinte avec négociation)**

### **1 – Identification du maitre d'ouvrage**

**Société Immobilière de Mayotte**

Type du pouvoir adjudicateur : SAEM

### **2 – Objet de la consultation et lieu d'exécution**

Le présent marché de travaux a pour objet en conception-réalisation, un programme de 37 logements locatifs mixtes composés de 9 logements LLTS, de 28 logements LLS, opération « LES BANANIERS ».

Le projet se situe se situe à Tisngoni.

Il s'agit d'une opération, initialement démarré en VEFA, mais que le promoteur a été liquidé. La SIM reprend l'opération en Maitrise d'Ouvrage Direct via une consultation en conception réalisation.

Rappel : La consultation se déroule en deux phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : sélection de 5 candidats admis à remettre une offre.
- 2<sup>ème</sup> phase : sélection de la meilleure offre.

Le dossier de consultation sera remis aux candidats admis à remettre une offre lors de la deuxième phase de l'appel d'offres restreint.

Chaque concurrent ayant remis une prestation conforme au règlement de consultation en phase offre recevra une prime d'un montant de **5 000 €**

Code NUTS / FRY50

### **3 – Mode de dévolution et forme juridique**

- VOIR RC

Le groupement pourra être complété de toutes autres compétences jugées nécessaires par le mandataire du groupement pour la bonne exécution des prestations demandées.

Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements :

- Oui  
 Non

### **4 – Durée du marché – reconduction – délai d'exécution**

A titre indicatif, les prestations de travaux commenceraient au mois de : septembre 2026

Le marché ne sera pas reconduit.

### **5 – Procédure de passation**

La présente consultation vise la passation d'un marché de conception-réalisation tel que défini aux articles L. 2171-2 et R. 2171-1 du Code de la commande publique, selon la procédure avec négociation, en application et organisée conformément aux articles R. 2161-12 à R. 2161-23 et R. 2171-1 à R. 2171-22 du Code de la commande publique.

Marché public passé selon une procédure adaptée (article L.2123-1 du Code de la commande publique)

## La procédure mise en œuvre est une procédure restreinte avec négociation.

Après analyse des compétences, références et moyens des candidats sur la base des critères de sélection des candidatures définis dans l'avis et classement des candidatures, le pouvoir adjudicateur retiendra 5 candidats minimum qui seront admis à remettre une offre dans les conditions définies ci-dessous.

Sur la base des offres remises, le pouvoir adjudicateur décidera d'engager avec les candidats sélectionnés pour la phase négociation à l'issue des entretiens. Le pouvoir adjudicateur décidera s'il admet ou non à la négociation les candidats ayant remis des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur aura admis à la négociation les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

### 6 – Conditions de participation / présentation des candidatures et des offres

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

#### 6.1 – Rappel des éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Voir règlement de consultation.

#### 6.2 – Éléments nécessaires au choix de l'offre

Les candidats admis à remettre une offre, auront à produire, les pièces qui seront définies dans le règlement de consultation.

### 7 – Critères de sélection des candidatures et des offres

#### • 1<sup>ère</sup> phase : Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Compétences : respect des domaines de compétences demandées dans la composition du groupement et de la méthodologie d'organisation au sein du groupement vis-à-vis des qualifications demandées : **25%**
- Moyens techniques et humains déployés pour tenir les engagements au niveau des études et de la réalisation des travaux, en intégrant l'encadrement et la coordination des travaux: **30%**
- Références professionnelles : **25%**
- Capacité financière : adéquation des chiffres d'affaires à l'importance du projet : **20%**

Les candidatures ne présentant pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne seront pas admises.

#### • 2<sup>ème</sup> phase : Critères de jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement, techniquement et qualitativement la plus avantageuse à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

Critères	Pondération
A - Calendrier : organisation et durée des études et des travaux	20%
B - Valeur technique et objectifs de performances	20%
D - Valeur économique de l'offre de conception / réalisation	0%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

## **8 – Retrait des dossiers de consultation et obtention de renseignements d'ordre technique et administratif**

### **8.1 – Conditions de retrait des dossiers**

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

### **9 – Conditions de remise des candidatures**

Les candidatures seront envoyées sous la forme dématérialisée sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) sauf les éléments ne pouvant pas être envoyés sous la forme dématérialisée.

### **10 – Date limite de réception des candidatures : Jeudi 11 juin 2026 à 23h55**

### **11 – Date d'envoi à la publication : 22 mai 2026**

### **12 – Procédure de recours**

#### **12.1 – Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou, ZI KAWENI 97600 Mamoudzou

#### **12.2 – Introduction des recours**

Référé précontractuel ou Référé contractuel dans les délais prévus aux articles 1441-1 à 1441-3 du code de procédure civile.